

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 03 juillet 2024

Signature d'une convention de partenariat entre la Région Île-de-France et OPCO 2i

Le 28 mars 2024, la Région Île-de-France et OPCO 2i ont signé une convention de partenariat afin de développer leurs coopérations dans une logique de complémentarité et d'efficacité dans l'utilisation des moyens alloués à la formation professionnelle dans les métiers d'industrie. Cette convention est établie jusqu'au 28 mars 2027.

Depuis la loi du 5 mars 2014, les régions ont une compétence générale sur la politique de formation professionnelle continue à destination des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une réorientation professionnelle. Elles sont également compétentes pour coordonner l'achat public de formations sur leur territoire, afin de veiller à la cohérence et à la complémentarité des interventions.

La Région Île-de-France dispose d'une compétence en matière de développement de l'apprentissage qui se traduit par l'octroi d'un soutien financier, en fonctionnement et en investissement, aux centres de formation par apprentissage (OFA) répondant aux priorités régionales en matière d'aménagement du territoire et de développement économique.

OPCO 2i œuvre pour sa part à mettre en avant la diversité et la richesse des métiers de l'industrie. A ce titre l'opérateur de compétence interindustriel accompagne au niveau national 70 000 entreprises en France dont 71% d'entre elles sont des TPE. En Île-de-France, l'enjeu est de taille avec 689 700 salariés dans l'industrie (7,2% des emplois) et 30 163 offres d'emploi publiées au cours des 12 derniers mois (source : Observatoire Compétences Industries).

Fruit d'un dialogue bilatéral, l'enjeu de la convention de partenariat est de partager une vision prospective commune sur l'évolution des métiers de l'industrie et participer à l'attractivité des entreprises, et de favoriser l'égalité et la mixité professionnelle sur le territoire francilien.

La Région Île-de-France et OPCO 2i en tant qu'appui de ses 29 branches professionnelles adhérentes, actent ainsi la nécessité de se concerter afin de conjuguer leurs moyens respectifs de la manière la plus efficace possible.

Les signataires s'engagent à renforcer et structurer leur partenariat aux services des entreprises, des habitants et des territoires de l'Île-de-France.

Ce partenariat portera notamment sur les domaines suivants :

- Le développement de l'apprentissage ;
- L'orientation tout au long de la vie ;
- La formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi ;
- La prospective et le lien avec l'Observatoire Compétences Industries ;

Les axes se déclinent en fiches actions, dont la liste est prévisionnelle et non-exhaustive.

A PROPOS

OPCO 2i

[OPCO 2i](#), l'opérateur de compétences interindustriel, accompagne les entreprises industrielles dans l'anticipation de leurs besoins en recrutement ainsi que dans l'identification et le développement des compétences des salariés pour leur permettre de faire face à la transformation des métiers et aux nouveaux défis (numériques, écologiques, environnementaux...). OPCO 2i finance et facilite l'apprentissage et la professionnalisation des Jeunes. En l'espace de 3 ans (de 2020 à 2023), OPCO 2i a constaté une augmentation de 44 % d'apprentis dans l'Industrie et recense près de 100 000 nouveaux alternants en 2023 dans ce secteur. De nombreuses initiatives sont menées auprès des jeunes et salariés en reconversion à travers une marque forte, commune aux branches professionnelles, "[Avec l'Industrie](#)" pour promouvoir les métiers industriels et attirer les jeunes.

REGION ÎLE-DE-FRANCE

De par la loi, la Région a une compétence générale en matière de formation professionnelle continue à destination des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une réorientation professionnelle. La Région s'est également vu confier la compétence dans le domaine de l'information et de l'orientation notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) et la responsabilité d'organiser des actions d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves, des apprentis et des étudiants. La Région intervient aussi dans le développement de l'apprentissage par l'octroi d'un soutien financier, en fonctionnement et en investissement, aux Organismes de formation en apprentissage (OFA). A ce titre elle peut conclure des conventions d'objectifs et de moyens avec les opérateurs de compétences (OPCO).

CONTACTS PRESSE

Philippe Vogel – 06 80 20 70 88 – p.vogel@agence-influences.fr

Christel Delalande – Directrice de la Communication et du Marketing OPCO 2i –
c.delalande@opco2i.fr

Région Île-de-France – service.presse@iledefrance.fr